



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Compte-rendu des actes pris par le Président dans le cadre de ses délégations

N°2022-193
Rapporteur : Jérôme DEPONDT

| | |
|---|------------|
| Nombre de membres en exercice | 123 |
| Nombre de présents | 56 |
| Nombre de pouvoirs | 14 |
| Votants | 70 |
| Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL | |

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARBE

028-200040277-20220706-2022-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Par délibérations n°2020-067 et 2020-068 en date du 23 juillet 2020 modifiées par délibérations n°2021-75 et 2021-75B, le Conseil communautaire a délégué au Bureau et au Président une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations :

| Pôle | Objet | Numéro de décision |
|--------------------------------|--|--------------------|
| Commande publique | Acte modificatif n°1 pour le marché n°2021/17 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'une station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Saint-Sauveur-Marville-les-Bois (Titulaire : AMODIAG ENVIRONNEMENT) | D2022-056 |
| DEVECO | Convention de mise à disposition de données statistiques relatives à MAPRIMERENOV' | D2022-057 |
| DEVECO | Offre d'acquisition par voie de préemption pour la parcelle bâtie cadastrée ZE271 à Brezolles | D2022-058 |
| Service à la population | Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle | D2022-059 |
| Commande publique | Conclusion du contrat relatif à la présentation de la loi de finances pour 2022, de ses impacts pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux notamment sur la stratégie d'optimisation des dotations et du FPIC avec la société STRATORIAL | D2022-060 |
| Contractualisation | Avis sur demandes de subventions au titre du CRST / St Rémy sur Avre piste cyclable et toiture salle OSCAR/Communautés Professionnelles Territoriales de Santé | D2022-061 |
| Commande publique | Conclusion des marches subséquents a l'accord-cadre 2022-03 : externalisation des procédures applicables a l'élaboration des documents de planification en matière d'urbanisme Marché subséquent n°2022-032 : élaboration du plu de la commune de Rueil-la-Gadelière Marché subséquent n°2022-033 : révision du plu de la commune de Brezolles Marché subséquent n°2022-034 : révision du plu de la commune du Boullay-Mivoye Marché subséquent n°2022-035 : révision du plu de la commune du Mesnil-Simon Marché subséquent n°2022-036 : révision du plu de la commune de Sainte-Gemme-Moronval Marché subséquent n°2022-037 : révision du plu de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais Marché subséquent n°2022-038 : révision du plu de la commune d'Ormoy Marché subséquent n°2022-039 : modification simplifiée du plu de la commune de Châtaincourt Marché subséquent n°2022-040 : modification simplifiée du plu de la commune d'Ezy-sur-Eure et déclaration sans suite du marché subséquent n°2022-032 : élaboration du plu de la commune de Rueil-la-Gadelière et du | D2022-063 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220706-2022-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

| Pôle | Objet | Numéro de décision |
|--------------------------|--|--------------------|
| | marché subséquent n°2022-41 : révision du plu de la commune de Louvilliers-en-Drouais | |
| Commande publique | Conclusion du marché n°2022-17 relatif à une mission d'évaluation de l'exercice des compétences de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'échelle des 81 communes et de prospective financière pour leur financement | D2022-064 |
| Commande publique | Conclusion du marché n°2022/09 relatif au faucardage des herbiers aquatiques du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles par la mise à disposition d'un engin avec pilote | D2022-065 |
| Commande publique | Conclusion du marché n°2022/06 relatif à la mission d'assistance à l'élaboration du projet alimentaire (PAT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux | D2022-066 |
| DEVECO | Convention pour le déploiement du réseau de fibre optique entre l'Agglo du Pays de Dreux et Eure-et-Loir Numérique- Zac des forts à Chérisy | D2022-067 |
| DEVECO | Convention entre l'Agglo du Pays de Dreux et Energie Eure-et-Loir pour le raccordement de 3 parcelles au réseau publique d'électricité - ZAC Vauvettes à Vernouillet | D2022-068 |
| Finances | Création d'une régie d'avance pour le cabinet du président | D2022-069 |
| DEVECO | Décision complétant la décision D2022-058 /acquisition décision complétant la décision D2022-058 /acquisition par voie de préemption de la parcelle bâtie ZE271 à Brezolles - paiement des frais de commission n par voie de préemption de la parcelle bâtie ZE271 à Brezolles - paiement des frais de commission | D2022-070 |
| Cabinet | Attribution de subvention CND dans le cadre de l'évènement "la paddle race drouaise" | D2022-071 |
| Commande publique | Déclaration sans suite pour cause d'infirmité la procédure de consultation du marché n°2022-11 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation et la consolidation des berges du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et de ses îlots | D2022-071a |
| Commande publique | Conclusion des actes modificatifs n°1 aux marchés relatifs à la vérification réglementaire et à la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux Marché n°2019/24 relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance des RIA, colonnes sèches et poteaux incendie Marché n°2019/25 relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance des systèmes de désenfumage Marché n°2019/26 relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance des systèmes d'alarme incendie | D2022-072 |

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220706-2022-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Acte publié le : 06/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 06/07/2022**



**Le Président
Gérard SOURISSEAU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220706-2022-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022